



L'uniforme à l'Internat d'Excellence de Sourdun

Conformément au règlement intérieur, le port de l'uniforme est obligatoire pour tous nos élèves de la Sixième à la Terminale, du lundi à 9 h 50 au vendredi 16 h 30. Chaque matin, les élèves quittent les internats en tenue scolaire complète. Le port de la tenue est obligatoire jusqu'à la remontée dans les internats à l'issue des activités scolaires (cours, études, sorties).

➤ L'uniforme de l'établissement est un marqueur essentiel de l'Internat d'Excellence de Sourdun.

➤ Il a du sens : au-delà de gommer les inégalités socio-économiques entre nos élèves, il est le reflet de l'appartenance à notre communauté et permet à chaque élève d'acquérir les compétences de savoir-être indispensables à son adaptation et à son intégration dans la société.

➤ La tenue scolaire se compose des éléments suivants, dont les élèves doivent disposer à tout moment à l'Internat d'Excellence :

	Descriptif du trousseau obligatoire
Garçons	2 Pantalons de costume noir ou bleu marine, 5 chemises blanches, blazer noir ou bleu marine, pull noir, bleu ou gris uni, à encolure dégagée (pas de col roulé) et sans capuche, chaussures de couleur noire.
Filles	2 Pantalons noir ou bleu marine coupe droite ou jupe noire ou bleu marine, 5 chemisiers blancs, veste noire ou bleu marine, pull ou cardigan noir, bleu ou gris uni et sans capuche, chaussures de couleur noire.

NB : Dans certaines circonstances appréciées par le chef d'établissement, le port de la cravate ou du nœud papillon pour les garçons, ainsi que de chaussures de ville (pour les filles comme pour les garçons) sera exigé.

➤ La société Acanthe (<https://www.acanthe-uniforme.com/>) propose ses services dans la fourniture de la tenue complète ou de certains de ses éléments (comportant des pièces floquées au blason de l'établissement) mais chacun est libre de se fournir auprès de la société de son choix. Code IESOURDUN2009